

AMENDES DE POLICE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Le Département de l'Eure souhaite accompagner les territoires dans leurs projets de développement.

Le dispositif intitulé **Amendes de police** consiste à accompagner votre commune sur la sécurité routière en agglomération.

Merci de renvoyer ce formulaire de candidature rempli et signé avec votre dossier complet en l'adressant à :

Conseil Départemental de l'Eure
Direction de la mobilité
Boulevard Georges-Chauvin
CS 72101- 27021 ÉVREUX Cedex

Pour un traitement optimisé, merci de déposer votre dossier sur l'espace des aides du Département de l'Eure
<https://vosaides.eure.fr>

PORTEUR DU PROJET

I/ IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

Nom de la collectivité

Statut juridique

N° SIRET

N°

Rue

Code postal

Commune

Téléphone

Mail

II/ RESPONSABLE LÉGAL DE LA STRUCTURE

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone fixe

Téléphone portable

Mail

PRÉSENTATION DU PROJET

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Area reserved for the project description and progress status.

NATURE DU PROJET

Date prévisionnelle de début

Date prévisionnelle de fin

Coût prévisionnel total du projet (HT)

Je, soussigné(e),
responsable légal(e) de
ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite, via cette demande, un accompagnement du Département de l'Eure
pour la réalisation de notre projet.

Fait à
le
Identité, qualité du représentant légal

Signature du représentant légal

Pièces à joindre au dos →

PIÈCES À JOINDRE

lors du dépôt de votre dossier de préférence sur <https://www.vosaides.eure.fr>

- Délibération rendue exécutoire (portant validation du projet, de son plan de financement et autorisant l'autorité exécutive à signer tout acte afférant au projet, dont la convention à intervenir avec le Conseil départemental si les travaux sont sur RD) ;
- Devis des travaux approuvé par le Maître d'ouvrage ;
- Note de présentation du dossier ;
- Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux ;
- Attestation de non commencement des travaux ;
- Plan de financement ;
- **Plan** : Pour les équipements surélevés : fournir un plan du projet comprenant les altimétries, le traitement de l'écoulement pluvial et les signalisations verticales et horizontales.